

100% **A**quitaine



La lettre d'informations du Crédit Agricole d'Aquitaine

Janvier 2014

ca-aquitaine.fr

Meilleurs Vœux

En ce début d'année, c'est avec beaucoup de plaisir que nous nous adressons à chacune et à chacun d'entre vous et que nous formulons, à votre attention, nos vœux les plus chaleureux et les plus sincères.

Des vœux de santé et de bonheur, bien sûr, mais également des vœux de paix, d'enthousiasme et de réussite!

Au nom du Conseil d'Administration, du Comité de Direction mais aussi de l'ensemble des administrateurs et des collaborateurs du Crédit Agricole d'Aquitaine, nous vous souhaitons une très belle et très heureuse année 2014!

Nous en profitons également pour vous remercier cordialement de votre fidélité.

Nous nous efforcerons, cette année encore, de la mériter en vous accompagnant tant au quotidien que dans la réalisation de vos projets.

Info SEPA

Le SEPA (Single Euro Payments Area - Espace unique de paiement en euros) a pour objet la création d'une gamme unique, de moyens de paiement en euros, commune à l'ensemble des pays européens.

Si SEPA vous permet depuis 2008 d'effectuer des opérations vers l'ensemble des pays de l'espace SEPA dans les mêmes conditions de facilité et de sécurité qu'aujourd'hui pour vos opérations nationales, une nouvelle évolution SEPA concernant les virements nationaux et les prélèvements entre prochainement en vigueur.

En effet, à partir du 1er février 2014, pour effectuer ou bénéficier de virements (virements de banque à banque réalisés en France) ou autoriser des prélèvements, vous devrez **obligatoirement** utiliser les **coordonnées bancaires au format IBAN et BIC**.

Concernant votre compte, ces coordonnées figurent sur les relevés d'identité bancaire disponibles à l'intérieur de votre chéquier ou encore dans votre espace Banque en ligne.

* Les 27 pays de l'Union Européenne plus l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein, la Suisse et Monaco.



Votre Epargne

On a tous une raison « bien à soi » pour épargner.

On peut vouloir mettre de l'argent de côté « au cas où », pour se constituer des compléments de revenus, préparer la transmission de son patrimoine ou tout simplement faire fructifier son capital... La clé est de trouver la bonne alchimie entre la durée, le risque et le rendement du placement.

Bien placer son argent, c'est donc pouvoir compter sur une banque qui vous connaît, vous écoute et vous propose des solutions d'épargne qui intègrent vos projets.

- **Conservez une partie de votre épargne disponible** : avec le **Livret Sociétaire** ou le **Livret A**, vous épargnez à votre rythme tout en bénéficiant, à tout moment, de la disponibilité de votre épargne.

- **Constituez un capital sur une durée établie** : abonnez votre épargne avec sécurité et souplesse et préparez vos projets grâce au **Plan d'épargne logement** (durée de 4 ans minimum).

- **Profitez des revenus de vos placements** : bénéficiez de nos nouvelles solutions **Dépôt A Terme** garantis en capital ou de nos **obligations** Crédit Agricole S.A.

- **Optimisez vos placements** : tonifiez votre épargne grâce à notre gamme de SICAV* et FCP* récompensée par la «Corbeille d'Or 2013», décernée par le magazine « Mieux vivre votre argent », pour sa performance à 1 an.

- **Préparez la transmission de votre patrimoine** : avec les contrats d'assurance-vie **Prédisse 9** ou **Floriane** et constituez un capital qui pourra être transmis, à vos proches, hors des droits de succession.

Pour en savoir plus, votre conseiller se tient à votre disposition pour vous présenter les différentes solutions de placement

* SICAV, société d'investissement à capital variable et FCP Fond Commun de placement

Assemblées Caisses Locales 2014

Nos clients sociétaires, dont vous faites sûrement partie, seront prochainement conviés aux assemblées générales de leurs Caisses locales.

Cette année, ce grand rendez-vous annuel des sociétaires se déroulera du 18 Février au 21 Mars*.

Chaque Caisse locale y présentera son bilan d'activité de l'année ainsi que les initiatives locales qu'elle soutient, soumettra ses comptes à l'approbation de ses sociétaires et procédera au renouvellement des administrateurs.

Ce sera aussi une occasion privilégiée de dialoguer avec les représentants élus et les cadres dirigeants du Crédit Agricole d'Aquitaine.

Etre Sociétaire, c'est être plus qu'un client !

Si vous n'êtes pas encore sociétaire, renseignez-vous auprès de votre agence et venez nous rejoindre !

* Retrouvez très prochainement le calendrier des Assemblées de Caisses locales sur ca-aquitaine.fr

Retraites du secteur privé

A partir du 1^{er} janvier 2014, les retraités du secteur privé percevront leur retraite complémentaire AGIRC et ARRCO tous les mois et non plus tous les trimestres.

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à consulter le site

maretraitecomplementaire.fr

BON À SAVOIR

N'oubliez pas de vérifier que le calendrier de vos prélèvements automatiques (fournisseur d'électricité, de gaz, d'eau, assurances, charges de copropriété...) soit compatible avec les nouvelles dates de versement de votre retraite ; dans le cas contraire, parlez-en avec votre conseiller.

* Cette information concerne les personnes dont la retraite est versée en France, dans les départements et les collectivités d'outre-mer ou dans les pays européens.

Erratum

Une erreur s'est glissée dans les mentions légales de l'article « Conte et Compte de Noël » de notre lettre 100 % Aquitable de Décembre. En effet, le plafond du Livret A est de 22950 € et non de 19125 € comme nous l'avons malencontreusement indiqué.

Bien gérer mon compte

Bien gérer votre compte bancaire et éviter ainsi des incidents suppose de suivre quelques règles simples. Toutes les informations utiles ou les règles de fonctionnement, qu'il est important de connaître, sont indiquées dans votre convention de compte (remise par votre agence lors de votre ouverture de compte), sur vos relevés de compte mais aussi dans les conditions générales de banque ou le relevé annuel de frais qui vous sont adressés chaque année.

Clé n°1 - J'organise mon budget personnel.

Une nouvelle année qui commence peut être l'occasion de réorganiser votre budget. Maîtriser son budget est en effet la façon la plus efficace de faire des économies et de gérer au mieux ses dépenses. Listez puis comparez vos ressources et vos dépenses en distinguant

ce qui est certain et récurrent de ce qui est aléatoire ou exceptionnel.

Si les revenus s'avèrent supérieurs aux dépenses, la différence correspond à ce que vous pouvez épargner. Pensez alors à mettre régulièrement de côté une partie de l'argent qu'il vous reste, en organisant un virement automatique vers un compte d'épargne par exemple, afin de constituer une première épargne de précaution.

Dans le cas contraire, vous allez devoir déterminer la ou les dépenses à réduire voire à supprimer.

Dans les 2 cas, il peut être intéressant de prendre rendez-vous avec votre conseiller pour dialoguer, faire un point, lui faire part de vos projets ou éventuellement de vos difficultés.

En agence ou à distance, votre conseiller est disponible pour toutes vos questions.

Prochainement : Clé n°2 - Je consulte régulièrement mon compte.

Prêt CUB 0%

Un coup de pouce pour accéder à un logement neuf au cœur de l'agglomération Bordelaise.

Dans le cadre de son projet métropolitain, la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) s'engage, en faveur de l'accession à la propriété des ménages moyens ou modestes, pour leur permettre d'acheter un logement répondant à leurs besoins (en termes de prix, de qualité de vie...) au plus près des services et des centralités.

Dans ce cadre, la CUB a mis en place une aide financière pour accompagner les jeunes ménages dans l'acquisition de leur premier logement.

Parmi les premières banques engagées dans cette démarche, le Crédit Agricole d'Aquitaine a signé une convention de partenariat avec la CUB afin de mettre en œuvre concrètement ce prêt à taux 0 %.

Pour être éligibles, les ménages doivent être composés d'au moins 2 personnes, être primo-accédants et respecter les conditions d'obtention*.

Pour en savoir plus n'hésitez pas à consulter le site lacub.fr/prez-zero ou contacter votre conseiller.



* Dans le cadre exclusif d'un prêt immobilier. Conditions d'obtention disponibles sur lacub.fr/prez-zero, sous réserve d'acceptation par le Crédit Agricole d'Aquitaine, prêteur et sous réserve de l'accord de la CUB.

Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours pour accepter l'offre de prêt. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit vous rembourser les sommes versées

Éditeur: Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Société de courtage d'assurances immatriculée au registre des intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 491 - Siège social: 304, bd du Président Wilson - 33076 Bordeaux Cedex - RCS Bordeaux 434 651 246

Les contrats d'assurance habitation, automobile et protection juridique sont proposés par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. Entreprise régie par le Code des Assurances. S.A. au capital entièrement libéré de 249 194 475 €, entreprise régie par le Code des Assurances - Siège social: 8/10, Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15 - 352 358 865 RCS Paris.

Les contrats d'assurance vie et de prévoyance sont proposés par PREDICA, la filiale du Crédit Agricole, entreprise régie par le Code des assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 915 874 005 euros. Siège social: 50/56, rue de la Procession - 75015 Paris - 334 028 123. R.C.S Paris (85B13251).

Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière, CAAAI au capital de 8 037 000 € - Siège social: 304, Bd du Président Wilson - 33000 BORDEAUX - RCS Bordeaux 492 498 746 - Carte Professionnelle: 33063-2520 « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » et « gestion immobilière » délivrée par la Préfecture de la Gironde - Garantie CAMCA - 65, rue de la Boétie - 75008 Paris

Crédit Agricole Aquitaine Immobilier C.A.A.I.: Société par actions simplifiée unipersonnelle, spécialisée en opérations ou transactions sur immeubles, droits immobiliers ou fonds de commerce. Siège social: 304, Boulevard du Président Wilson - 33000 Bordeaux. RCS Bordeaux 481 331 296. Carte professionnelle n° 33063-2260 sans perception de fonds, effets ou valeurs.

Imprimeur: Imp. Laplante, Parc d'Activités Mérisud, 3 Imp. J Hetzel, 33700 Mérignac.